

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

SAINT-AUBIN DE MEDOC - PAE des VIGNES - Programme des équipements publics - Lancement d'une procédure d'enquête publique unique - Approbation - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2010/0121, en date du 26 mars 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a instauré un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du secteur des Vignes, sur la commune de Saint-Aubin de Médoc. L'enjeu principal de cette opération était la production de logements afin de répondre aux objectifs du PLH et du plan d'urgence en faveur du logement, ainsi qu'un développement équilibré du territoire communal et de son centre bourg en complément du PAE existant dans le centre-ville. Le projet prévoit la création de 440 logements dont 25 % de locatifs conventionnés.

Ce PAE prévoit la réalisation d'un programme des équipements publics (PEP) qui se décompose comme suit :

- Chemin des Vignes : travaux, voirie, assainissement,
- Route de Mounic : travaux, voirie, assainissement,
- Route de Cujac : travaux, voirie, assainissement,
- Giratoire de Mounic : travaux, voirie, assainissement,
- Giratoire de Cujac : travaux, voirie, assainissement,
- Passes communales (Amazones et Quatre Vents) : travaux, voirie, assainissement,
- Bassins et réserves hydrauliques : travaux, assainissement.

Le processus des études préalables a permis de proposer la restructuration de l'ensemble des voiries existantes du secteur afin d'y intégrer, sur des emprises élargies, des voies vertes et cheminement doux, un traitement paysager et la création de noues pour la gestion des eaux pluviales. Le passage de bus Tbc a été anticipé sur le chemin des Vignes et les routes de Mounic et Cujac. Deux carrefours giratoires sont prévus en entrée d'agglomération afin d'améliorer la sécurité routière.

Les eaux pluviales des voiries seront collectées via des fossés ou des noues et acheminées vers le ruisseau de La Pudote. Une partie de ces eaux seront régulées par deux noues d'étalement à créer avant rejet au ruisseau, à l'angle de la route de Mounic.

Le coût de ces aménagements de voirie et assainissement, foncier compris (maîtrises d'ouvrages communautaire et communale confondues), a été estimé à 6 336 210 € TTC (± 15 % valeur avril 2013), hors extension du réseau ERDF.

La mise en œuvre du projet nécessite de mobiliser des emprises foncières privées. Indépendamment des acquisitions pouvant être effectuées par voie amiable, le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) s'avère nécessaire dans le cas d'une procédure d'expropriation.

D'autre part, le projet nécessite une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour :

- procéder au déclassement d'un espace boisé classé d'une superficie d'environ 4 300 m² situé à l'emplacement du projet de bassins d'étalement des eaux pluviales,
- supprimer 2 servitudes de localisation pour équipement d'intérêt général. Ces 2 servitudes étaient initialement prévues pour la réalisation de 2 bassins d'étalement sur des sites maintenant abandonnés,
- Créer, en remplacement, une servitude de localisation pour le nouveau site arrêté pour créer ces 2 bassins.

Il est également nécessaire de déposer un dossier d'étude d'impact et de faire une demande d'autorisations Loi sur l'eau auprès des services de l'Etat afin de réaliser ce programme des équipements publics.

Ces 4 procédures et documents doivent être soumis à enquête publique préalable.

La Communauté urbaine est donc appelée à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture d'une enquête publique unique, au sens de l'article L 123-6 du Code de l'Environnement, en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux envisagés emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine et l'autorisation accordée au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L 11-1 et R 11-3,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-11, L 123-14-2 et R 123-23-1,

VU le code de la Voirie Routière,

VU la délibération n°2010/0121 en date du 26 mars 2010 créant le PAE des Vignes à Saint-Aubin de Médoc,

VU la délibération n°xxx du 27 septembre 2013 arrêtant le bilan de la concertation,

VU la délibération n°xxx en date du 25 octobre 2013 arrêtant le dossier définitif du projet de programme des équipements publics du PAE des Vignes,

VU l'ensemble des dossiers nécessaires à l'enquête publique unique, consultables par les élus communautaires dans les locaux de la direction territoriale ouest de la Cub, situés 6-8 avenue des Satellites – immeuble A – 33185 Le Haillan, aux jours et heures ouverts de la Communauté urbaine.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

La nécessité d'obtenir la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet en vue de procéder :

- aux acquisitions foncières précitées, le cas échéant par voie d'expropriation,
- à la mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) pour :
- le déclassement d'un espace boisé classé (EBC),
- la suppression de 2 servitudes de localisation pour équipement d'intérêt général et leur remplacement par une nouvelle servitude.

La nécessité de répondre aux exigences environnementales liées à la réglementation concernant la Loi sur l'eau et les études d'impacts,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture d'une enquête publique unique préalable en vue :

- o d'obtenir la déclaration d'utilité publique du programme des équipements publics du PAE des Vignes tel qu'arrêté par le conseil de communauté,
- o de réaliser la mise en compatibilité du PLU,
- o d'obtenir les autorisations nécessaires pour réaliser le projet au regard de l'étude d'impact et de la Loi sur l'eau, au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération et à signer les actes et tous les autres documents à intervenir,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, par dérogation aux dispositions du 18^{de} la délibération 2010/0750 du 22 octobre 2010, à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable, en y appliquant un prix inférieur égal à celui déterminé par France Domaine ou, le cas échéant, par voie d'expropriation,

Article 4 : de dispenser Monsieur le Président, dans l'éventualité où se révéleraient des inscriptions hypothécaires, au moment de la publicité foncière, de faire accomplir les formalités de purge se rapportant à des biens immobiliers dont le prix d'acquisition n'excède pas 7 600 €,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2013

Mme. CHRISTINE BOST